Commune de Plan-les-Ouates — Séance du 17 février 2026
Conseil municipal — M 06-2026

Projet de motion

Pour une révision complète et modernisée des règlements encadrant les subventions communales en nature et numéraire.

Considérant :

- Vu la nécessité d'assurer une gestion rigoureuse, transparente et équitable des fonds publics,

- Vu le contexte budgétaire actuel marqué par un déficit important, nécessitant une utilisation stricte et cohérente des moyens financiers,

- Vu le fait que plusieurs règlements encadrant l'octroi de subventions communales n'ont pas été révisés depuis de nombreuses années (notamment sociale plus de 10ans),

- Vu l'importance d'adapter ces règles à l'évolution du tissu associatif, des besoins de la population et des enjeux de gouvernance moderne,

En conséquence,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates
INVITE
Par x oui, x non et x abstentions

A demander au Conseil administratif :

1. D'établir un inventaire exhaustif des subventions actuellement attribuées comprenant : montants versés, bénéficiaires, critères d'octroi, durée et fréquences d'attribution et modalités de contrôle.

2. De procéder à une analyse complète et comparative de l'ensemble des règlements, dispositions et directives actuels encadrants les subventions, quel que soit le domaine : social, sport, culture, solidarité internationale, énergie, mobilité, etc.

3. D’identifier les incohérences, redondances, lacunes et disparités entre les différents règlements et pratiques en vigueur.

4. De proposer une révision harmonisée, modernisée et unifiée du cadre réglementaire, comprenant notamment :

a. la mise à jour des critères d’éligibilité,
b. une harmonisation inter domaines pour améliorer l’équité entre bénéficiaires,
c. l’intégration de priorités stratégiques claires pour la commune,
d. l’actualisation des plafonds et modalités de cofinancement,
e. l’introduction de mécanismes standardisés de suivi, de rapport et d’évaluation,
f. la possibilité d’un « règlement-cadre » définissant les principes communs à toutes les subventions.

5. De présenter au Conseil municipal, dans un délai de 12 mois, un rapport complet accompagné d’un projet de texte réglementaire révisé, préparé par le Conseil administratif, et destiné à être discuté dans les commissions compétentes du Conseil municipal avant toute adoption finale.

Pour le MCG : Barbara Soulier, Alexandra Saas, et Jérémy Ducrest

EXPOSE DES MOTIFS

Les subventions communales constituent un outil essentiel de soutien au tissu associatif, social, culturel, sportif, environnemental et solidaire. Toutefois, l'analyse des documents publiés montre qu'elles sont aujourd'hui encadrées par **une multiplicité de règlements et directives**, élaborés à différentes périodes et pour certains **révisés depuis plus de dix ans**.

Ainsi :

- Le *Règlement sur les subventions aux entités à but social* n'a pas été mis à jour depuis **2014**, ce qui ne reflète plus les réalités actuelles du paysage social genevois.
- Les aides liées à l'énergie et à la mobilité ont été révisées récemment (**2024**), mais sans coordination avec les autres secteurs.
- Les subventions sportives, sociales et de solidarité internationale reposent sur des directives en ligne dont la date de révision est variable ou parfois absente.

Cette fragmentation entraîne :

- une **hétérogénéité des critères** entre les domaines,
- un **manque d'harmonisation** dans l'évaluation des demandes,
- une **lisibilité réduite** pour les associations et habitants,
- l'absence de **priorisation globale**,
- un **risque d'iniquité** entre bénéficiaires selon le domaine auquel ils sont rattachés,
- une **faible standardisation** des exigences de suivi, alors même que certaines subventions sont récurrentes depuis des années.

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué par un déficit communal important, il est nécessaire de garantir une utilisation **cohérente, équitable et transparente** des fonds publics. Cette motion ne vise pas à réduire les subventions, mais à s'assurer qu'elles s'inscrivent dans une **gestion moderne, responsable et structurée**.

La révision proposée permettra :

- de clarifier les règles pour tous,
- de renforcer l'équité entre les bénéficiaires,
- d'augmenter la transparence,
- de simplifier les démarches,
- et d'assurer une gouvernance communale exemplaire.

Cette démarche est raisonnable, constructive et nécessaire.

Le MCG Plan-les-Ouates invite ses collègues du conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion et à s'y joindre pour tous ceux qui le souhaitent, pour l'avenir de notre commune et de nos concitoyennes et concitoyens.

A EVALUER :

- **La fréquence des révisions** : certains règlements datent de plusieurs années (certains de 2014 !) — ce qui appuie notre idée de révision nécessaire.

- **La cohérence entre règlements** : subventions sociales, sportives, énergies, éco-mobilité — les critères peuvent varier fortement, ce qui entraîne des disparités ou des incohérences.

- **La transparence des critères** : certains règlements exigent des critères précis (par exemple lieu, type d'association, statut, public cible), d'autres sont plus vagues.

- **Le suivi & l'évaluation des subventions** : peu (ou pas) de mécanismes systématiques de reporting ou d'évaluation d'impact. Cela affaiblit la justification des dépenses.

- **Les montants et priorisations** : certaines subventions sont plafonnées, d'autres non ; certaines sont attribuées annuellement, d'autres ponctuellement.

- **Le contrôle des demandes** : la rigueur dans la vérification des dossiers, la qualité des rapports d'activité, le respect des statuts des associations, etc.

- Un **état des subventions réellement versées** — montants, bénéficiaires, fréquence — pour évaluer l'impact global.

Tableau : règlements & subventions à Plan-les-Ouates

Domaine / type de subvention / règlement	Référence / nom du règlement / page	Date / version connue / remarque
- Subventions aux entités à but social (associations, social, solidarité, etc.)	« Règlement Subventions aux entités à but social » (LC 33 511 / LC 33 512)	Entrée en vigueur 1er janvier **2014** selon la version PDF.
- Aides financières liées à l'énergie, aux économies d'énergie, aux énergies renouvelables & mobilité douce / développement durable	Règlement « Fonds de développement durable / aide financière énergie & mobilité » (LC 33 961)	Version du 28 novembre **2024**.
- Subventions sociales globales (soutien associatif, projets sociaux, solidarité, etc.)	Page « Subventions sociales » sur le site communal.	Mise à jour récente : 12 août **2025**.
- Aides financières / subventions mobilité douce, transports publics, vélo, abonnements, etc.	Page « Aides financières – mobilité » + règlement lié (LC 33 961 pour l'énergie / mobilités)	Règlement mis à jour 28 nov. **2024**.
- Subventions / solidarité internationale (coopération, aide humanitaire, projets internationaux)	Page « Subventions - solidarité internationale » du site communal.	Données affichées pour période **2025-2026** (appel à projets 2025-2026)